

10 gestes pour économiser l'énergie cet hiver en copropriété

Copropriétaire impliqué, voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble moins énergivore (surtout s'il est équipé d'un chauffage central).

1. Purger les radiateurs

S'ils contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En début de saison de chauffe, ouvrir le purgeur (situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau) pour évacuer l'air.

2. Ne rien placer aux abords du radiateur

Ni tablette, ni joues latérales ou parement frontal qui limitent la diffusion de la chaleur.

3. Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques

Ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

4. Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage

En vous adressant à votre syndic : c'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évitera que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

5. Demander l'audit énergétique réglementaire de votre immeuble à votre syndic

Obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, il précise la situation énergétique de la copropriété et fait des préconisations de travaux.

6. Prévoir le débouage du réseau de chauffage avec le syndic

Des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15 %. Après l'intervention d'un professionnel, vous retrouverez plus de confort tout en ayant moins besoin de chauffer l'eau.

7. Optimiser l'éclairage des parties communes

Installer des LED et des détecteurs de présence pour les lumières du parking par exemple et sur les paliers de l'immeuble.

8. Entretenir régulièrement la VMC

Une VMC encrassée voire bouchée peut consommer plus d'électricité.

9. Sensibiliser les propriétaires et les locataires aux bénéfices d'une rénovation

Vérifier si **l'individualisation des frais de chauffage** est en place dans l'immeuble, mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ou organiser une réunion spéciale pour diffuser les informations. Préparer cet échange avec les professionnels France Rénov'.

10. Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre

Si possible, pour préserver les stocks d'énergie en France. Pendant tout l'hiver, veiller à ne pas dépasser 19 °C en moyenne dans les logements.

Pour encore plus de conseils, consultez la fiche « [10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi](#) ».

Cette infographie fait partie de la campagne de communication du Gouvernement et de l'ADEME « Chaque geste compte, économisons l'énergie », rubrique « en copropriété ».

Pour aller plus loin

Le tuto « [Eau et énergie : comment réduire la facture ?](#) », le guide « [Réduire sa facture d'électricité](#) » et l'article « [Comment se raccorder à un réseau de chaleur ?](#) »

Pour piloter au mieux votre consommation : monecowatt.fr

Pour un logement économe et en savoir plus sur les aides, rendez-vous dans un espace conseil France Rénov :

- Site internet : france-renov.gouv.fr
- Téléphone : 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel).

Cette infographie fait partie de la campagne de communication du Gouvernement et de l'ADEME « Chaque geste compte, économisons l'énergie ». Elle a été réalisée pour l'ADEME et le gouvernement français par l'Agence Giboulées en novembre 2023 (011965). Collection ADEME : Clés pour Agir